

Le 6 novembre 2018

AUX ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

**OBJET : AJUSTEMENT DE LA COMPENSATION DE LA PRIME SANS RACTOPAMINE
SEMAINES 2018-41 À 2018-44 – ACTION DE GRÂCE**

Madame, Monsieur,

Les montants de compensation pour la prime sans ractopamine sont établis en fonction de calculs précis qui tiennent compte des prix du marché : le prix moyen du maïs, le prix moyen du soya et le prix de pool pour l'entente Qualité Québec de la semaine précédente.

Les prix de pool préliminaires de l'Action de grâce ont été de 148.00 \$/100 kg pour les abattages du 7 au 20 octobre et de 158.00 \$/100 kg du 21 octobre au 3 novembre. Ces modifications sont donc considérées dans l'ajustement des semaines concernées.

Le versement de la prime sans ractopamine tient compte du prix de pool final de 162 \$/100 kg à l'indice 100.

À cet effet, les remises suivantes sont effectuées aujourd'hui :

ATrahan - Ajustement de la prime sans Paylean			
Semaines	Prix pool final	Prix pool préliminaire	Ajustement \$/kg
2018-41	0.0099 \$	0.0076 \$	0.0023 \$
2018-42	0.0103 \$	0.0080 \$	0.0023 \$
2018-43	0.0103 \$	0.0097 \$	0.0006 \$
2018-44	0.0105 \$	0.0099 \$	0.0006 \$
Olymel - Ajustement de la prime sans Paylean			
Semaines	Prix pool final	Prix pool préliminaire	Ajustement \$/kg
2018-41	0.0105 \$	0.0082 \$	0.0023 \$
2018-42	0.0109 \$	0.0086 \$	0.0023 \$
2018-43	0.0109 \$	0.0103 \$	0.0006 \$
2018-44	0.0111 \$	0.0105 \$	0.0006 \$

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la Mise en marché en composant le numéro sans frais **1-800 363-7672**.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Daniel Hudon
Directeur de la mise en marché